**MALI TOUT COURT – 2ème EDITION**

**FICHE D’INSCRIPTION**

Titre du film :

Année de production :

Genre (fiction, docu, animation, etc.) :

Durée :

Pays :

Synopsis :

Réalisateur :

Production :

Langue originale :

Sous-titres :

Nom de la personne à contacter :

E-mail :

Téléphone :

A : le :

Signature

**MALI TOUT COURT – 2ème EDITION**

**REGLEMENT**

- La soirée « Mali tout court » est organisée par **l’association Mali-Mali** (AADEM), au profit de cette association.

- La deuxième édition de « Mali tout court » aura lieu les **26, 27 et 28 mars 2015** au **Théâtre de l’Uchronie à Lyon**.

- La durée maximum des films est **30 minutes**.

- Il n’y a **pas de frais d’inscription**.

- **Tous les genres sont acceptés** (à l’exception des vidéos musicales).

- **La musique doit être originale**, libre de droit, et/ou en accord avec la SACEM.

- Les films non-francophones doivent être **sous-titrés en français**.

- Les films doivent être envoyés par Wetransfer ou par lien Viméo **avant le 15** **février 2015** à l’adresse [gbeyron@gmail.com](mailto:gbeyron@gmail.com), accompagnés de la fiche d’inscription et du règlement signés.

- En cas de sélection du film pour participer à la soirée, les participants sont tenus de faire parvenir une copie du film en format numérique de haute définition (Apple Pro Res, H264) au plus tard **un mois avant la soirée**.

- L’association Malimali est chargée de la sélection des films. Les réalisateurs sélectionnés en seront informés personnellement au cours du mois de février 2015.

- Dans le cadre de la **promotion et de la communication autour de « Mali tout court »**, l’association sera libre de diffuser, sans limitation de durée, et sans contrepartie les noms et photos des participants et tout extrait des films sélectionnés, ainsi que les informations les concernant, auprès des différents supports de presse écrite ou électronique, à la télévision, à la radio, sur Internet et par tous moyens électroniques de communication au public.

- Un **prix du public** sera décerné ultérieurement à la soirée.

- L’association Mali Mali  décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non réception des dossiers d’inscription et des films, et quelle qu’en soit la raison.

- L’association Mali-Mali se réserve le droit d’écourter, de modifier, d’annuler la soirée ou d’en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l’exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l’équité, l’intégrité ou le bon déroulement de la soirée. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants.